

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Finances - Budget Primitif 2026 Budget CAMPING

N°20260217-09

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Le projet de budget annexe du camping pour l'année 2026 a été préparé sur la base des résultats anticipés de l'exécution 2025. Il prend en compte les besoins du service pour l'année 2026 en fonctionnement, ainsi que les projets d'investissement envisagés ou déjà en cours.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ; L 2311-5 ; R 2311-13 ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 9 février 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal du 3 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 du budget du Camping en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que le Budget Primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET DU CAMPING				
Fonctionnement				
	Dépenses			
		002 – Résultat d'exploitation reporté	0.00	Réel
		011 - Charges à caractère général	5 000.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 783.44	Ordre
		023 – Virement à la section d'investissement	26 735.20	Réel
		Total Dépenses de Fonctionnement	64 518.64	
	Recettes			
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	25 694.24	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 824.40	Ordre
		75 - Autres produits de gestion courante	30 000.00	Réel
		Total recettes de Fonctionnement	64 518.64	
Investissement				
	Dépenses			
		001- <u>Excédent d'exécution reporté</u>	39 336.98	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 824.40	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00	Réel
		20 - Immobilisations incorporelles	00.00	Réel
		21 - Immobilisations corporelles	50 694.24	Réel
		23 – Immobilisations en cours	0.00	Réel
		Sous total Dépenses d'investissement	98 855.62	
		Restes à réaliser de l'exercice 2025	00.00	
		Total Dépenses d'investissement	98 855.62	
	Recettes			
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	00.00	Réel
		1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	39 336.98	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 783.44	Ordre
		021 – Virement de la section de fonctionnement	26 735.20	Réel
		16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	Réel
		Total recettes d'investissement	98 855.62	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026
Publié le : 23 FEV. 2026

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GUILLESTRE" and the year "1969".